

## EXODE : L'IMMIGRATION INDIENNE

Par Del McKay

L'immigration des Indiens au Canada est un des éléments les plus marquants des relations bilatérales entre nos deux pays au cours de ces cent dernières années.

Après l'arrivée en Colombie-Britannique de la première vague de 4 000 à 5 000 Indiens, pour la plupart Sikhs, en 1904-1907, le gouvernement de l'époque avait réagi en imposant des lois qui interdisaient pratiquement aux Asiatiques d'entrer légalement au Canada. En 1914, des immigrants, en majorité indiens, qui avaient pris place à bord du Komagata Maru, se présentèrent dans le port de Vancouver en contravention de la loi et demandèrent à être admis au Canada. Le navire fut mis en quarantaine et finalement contraint de reprendre la mer avec pratiquement tous ses passagers. Depuis lors, jusqu'à la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, les immigrants indiens ne sont plus arrivés au Canada qu'au compte-goutte.

L'accès de l'Inde à l'indépendance en 1947 a considérablement modifié ses rapports avec le Canada qui a accepté d'accueillir un contingent annuel tout d'abord fixé à 100, puis à 150 immigrants. Une collectivité indienne presque exclusivement masculine dans les années 1920, 1930 et 1940, fut pour la première fois autorisée à retrouver femmes et enfants.

La percée la plus importante de l'immigration indienne a eu lieu au milieu des années 1960 lorsque le gouvernement a adopté une politique universelle, non discriminatoire, fondée dans une large mesure sur des critères d'ordre technique et éducatif. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, l'immigration indienne s'est développée de manière presque exponentielle. Beaucoup de ceux qui obtinrent alors leur visa étaient des professionnels extrêmement compétents qui devaient jeter les bases d'une solide collectivité pour ceux qui allaient les suivre.

L'adoption de la Loi sur l'immigration de 1976 et la récession du début des années 1980 ont beaucoup contribué à mettre l'accent sur la réunification des familles et ceux qui quittent l'Inde aujourd'hui sont presque invariablement de proches parents. Le système de priorités établi en 1976 privilégie moins les travailleurs spécialisés.

L'Inde est aujourd'hui le second foyer d'immigrants au Canada après Hong Kong. En 1988, près de 10 000 visas d'immigrants ont été délivrés, ce qui représente une augmentation de 100 % par rapport à 1985. Environ 90 % de ces immigrants appartenaient à la catégorie de la famille (proches parents) et cinq autres pour cent étaient des réfugiés afghans et iraniens. Soixante-dix pour cent des immigrants venaient du même État indien, le Punjab; et quinze autres pour cent de la région de Bombay-Gujarat. En conséquence, une classe particulière d'immigrants provenant d'une petite partie du pays est très favorisée.

Le traitement des demandes d'immigration est très lent à cause du volume même des candidatures et du fait qu'il est compliqué par l'absence, en Inde, d'un système de statistiques de l'état civil complet et obligatoire. Il arrive fréquemment que les naissances, les mariages et les morts ne soient pas enregistrés et les liens de parenté ne peuvent être déterminés que grâce à des documents accessoires et à de longs entretiens avec les intéressés. Ces lacunes des registres officiels créent une situation idéale pour les personnes peu scrupuleuses qui se font passer pour d'autres qu'eux-mêmes et, s'ajoutant à la vénalité des bureaucrates de rang subalterne, elles créent un contexte qui exige un examen minutieux des documents.

L'attrait exercé par le Canada, et le conflit qui continue à exister au Punjab ainsi que le taux de chômage élevé chez les jeunes encouragent malheureusement une pléthore d'escroqueries où tout est bon pour tromper les services d'immigration: faux documents, mariages et adoptions de convenance, voire même la présentation de neveux et nièces comme enfants naturels. L'afflux d'environ 125 000 réfugiés Tamils du Sri Lanka dans l'État indien de Tamil Nadu, coïncidant avec la désintégration du système canadien de détermination de l'état de réfugié, a donné lieu à une florissante entreprise de fabrication de faux titres de voyage dans la région de Madras. Les passeports canadiens et les titres de voyage de réfugiés sont particulièrement prisés par ces escrocs.

Le poste de Delhi a délivré 30 000 visas de visiteur pour le Canada en 1988, se classant au troisième rang de nos postes dans le monde. Le service des visas de Delhi, dispose de 16 agents basés au Canada, de trois agents de programme locaux et de 40 employés locaux, ce qui constitue un personnel supérieur à celui de la plupart de nos missions petites et moyennes.